

RECY

20 VOIE CHANTERAINES 51520 REC
03.26.70.11.08

Bon No: 001129774		1ere Gachée: 06:36 (1)		Date: 16/09/2026		reap150926145137		Zone: Transport incompl	
		Quantité: 4.00 m3		référence commande(2): 03 26 69 55 70				Véhicule:	
client: 410454		COLAS FRANCE		AGENCE CHAMPAGNE NORD COL5103 3 RUE MODESTE GOU LONGJUMEAU CEDEX		M91		8x4 ROUXEL POL	
chantier: 045400		CHALONS EN CHAMPAGNE		06.60.64.76.85 51000 Châlons-en-Champagne		M91		POLYCARPE	
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier		RETOUR centrale		ATTENTE	
07:00				00:00		température:		vitesse du vent:	
						validité:			
code Béton		désignation(6)(8)		certification		classe d'exposition(3)		Classe Chlorure	
PJNCNXA250		BORDURE						consistance(7) Dmax	
								20	
ciment(type et classe)		Additions(type)		dosage(C+Ka)(5)		Résistance caractéristique(4)			
CEMII B-LL 42.5R CE CP2 NCEMII B-LL 42.5R				0					
appellation commerciale BETON NCN Dm20 CEM2 250									
Propriétés particulières spécifiées									
SERVICES				ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)				LIVRAISON RECEPTIONNEE	
HAUSSE ENERGIE TAXE CARBONE								NOM:	
								signature du client:	
ajout d'ingrédients sur chantier(9): type et quantité: demandeur:				signature:					

(1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée

(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié

(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm

(4) contrôle de la résistance sur cylindres.

(5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.

(6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.

(7) ou rapport E/C suivant la spécification.

(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1

(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1